Activité

2018 · 2019 · 2020 · **2021** · 2022

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf des Ardennes

UNE CAF CONNECTÉE ET SOLIDAIRE

Sommaire

04
Nos défis pour demain

06
#TousMobilisés

08
Les chiffres 2021

10
La Caf connectée

12
La Caf solidaire

14
La Caf à vos côtés

16
Garantir le juste droit

17
Une démarche qualité intégrée

18
Agir pour les enfants
et les jeunes

22
Valoriser la parentalité

26
Développer l'animation
de la vie sociale et le cadre de vie

32
Accompagner les plus fragiles

38
+ humaine, + durable, une vie
d'entreprise

40
La Caf partenaire de projets

44
La Gouvernance

Nos défis pour demain

L'équipe de direction (de gauche à droite) : Christophe Soulier, Romain Le-Gouic-Martun et Guillaume Morel

L'année 2021 fut une année une nouvelle fois bouleversée par la crise sanitaire. Face à des événements peu prévisibles, les agents de la Caf sont demeurés **tous mobilisés** au service de la population ardennaise. Il convient ici de saluer cette implication jamais démentie y compris dans un contexte rendu encore plus difficile du fait des dysfonctionnements du système d'informations à l'occasion de la réforme de l'allocation logement.

Plus que jamais les agents de la Caf ont été **aux côtés** des familles et des partenaires pour les accompagner dans la grande diversité de leurs projets. Avec les partenaires locaux, nous avons pu :

- **Agir pour le développement d'activités et services pour les jeunes enfants et les jeunes :** extension de la prestation de service jeunes, développement de l'offre d'accueil petite enfance,
- **valoriser la parentalité :** réalisation du bilan du Schéma Départemental des Services aux Familles avec les partenaires et lancement des travaux en vue de la signature d'un nouveau schéma en 2022,
- **développer l'animation de la vie sociale et le cadre de vie :** la Caf est aux côtés des centres sociaux ardennais afin de faire devenir réalité la notion de vivre ensemble,
- **accompagner les plus fragiles :** la mise en place du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi est un investissement significatif de la Caf dans ce sens.

Pour l'année 2022, et bien sûr au-delà dans le cadre de la future Convention d'Objectifs et de Gestion, la Caf des Ardennes restera un partenaire majeur des projets du territoire sur l'ensemble des politiques où elle est appelée à intervenir. Pour cela elle pourra s'appuyer sur un Conseil d'Administration particulièrement soucieux de répondre aux attentes des familles.

Au regard des évolutions en cours au sein de la société française, notre organisme est et sera particulièrement attentif à la notion de juste droit : une politique ambitieuse d'accès aux droits accompagnée d'une démarche de contrôle à large champ.

En parallèle, au sein de la Caf des Ardennes nous nous donnons comme défi la qualité de service dans toutes les dimensions de notre action : bien répondre, du premier coup, aux demandes qui nous sont adressées et anticiper si possible.

Guillaume Morel, Directeur

« 2022, dernière année de la Cog, marque le lancement des travaux pour la prochaine période quinquennale de contractualisation. C'est en cela que plus que jamais nous serons à l'écoute, solidaires, connectés et d'abord et avant tout un organisme au service de l'Humain. »

#TousMobilisés

2021, année comme les autres ? Oui et non ! Avec la prolongation du Covid, la Caf a dû maintenir certains dispositifs « exceptionnels » et trouver de nouvelles voies de communication avec les usagers.

L'adresse « transmettreundocument » a poursuivi son succès en 2021. De provisoire, le système s'est pérennisé, répondant à un besoin de transmission directe de pièces non couvert jusqu'alors.

Tout au long de l'année, la Caf a continué a verser des aides exceptionnelles aux structures pour garantir leur pérennité.

Coup d'accélérateur de la présence Caf sur les réseaux sociaux en 2021 : un compte Facebook et un compte Instagram ont été ouverts à quelques jours d'intervalle en février 2021.

Dans la continuité de 2020, l'année 2021 a vu la poursuite d'un télétravail quasi généralisé, quoique par à coup du fait de l'évolution de la situation sanitaire, mais aussi dans un contexte de plus grande stabilité de par l'acquisition de nouveaux matériels et la stabilisation des réseaux informatiques dédiés (VPN).

Sur le plan strictement sanitaire, différents protocoles ministériels se sont succédés, obligeant l'organisme à une adaptation régulière des consignes, sur le plan organisationnel, logistique ou ressources humaines.

Les échanges avec les partenaires ont pu reprendre plus normalement, en présentiel ou en distanciel selon les périodes, grâce à la quasi-généralisation de l'outil Teams.

Enfin, si certains dispositifs exceptionnels ont pu être maintenus (aides financières aux structures par exemple), les processus de gestion habituels ont également pu être assurés sur l'intégralité de l'année, parfois sous une forme mixte (comme pour le contrôle sur place, avec la reprise progressive des visites à domicile en coexistence avec d'autres modes d'enquête).

Près de 8 650 journées de télétravail ont été réalisées en 2021.

Des RDV sans bouger de chez soi ? C'est possible avec le développement des RDV téléphoniques : 2 936 d'entre eux ont été réalisés en 2021.

Les chiffres 2021

Pour répondre aux besoins de 53 519 allocataires, nous mobilisons 359 millions d'euros, soit une moyenne mensuelle de 560 euros par allocataire.

342 millions d'euros
au titre des prestations légales

Aides à la petite enfance	39 432 550 €
Aides à la famille	79 045 768 €
Aides au logement et à l'habitat	63 901 641 €
Aides aux personnes en difficulté	160 031 850 €

64 M €
au titre du logement

17 millions d'euros
au titre de l'action sociale

Accueil du jeune enfant	8 816 243 €
Parentalité / Temps libre	5 804 288 €
Accompagnement social	475 233 €
Logement et Habitat	265 142 €
Animation de la vie sociale	2 158 569 €

61 M €
au titre du Rsa

39 M €
au titre de la petite enfance

Paje+Clca+PreParE	39 432 550 €
Allocations Familiales	47 189 842 €
Allocations Forfaitaires	350 596 €
Complément Familial	9 675 058 €
Allocation Logement Familiale	16 581 994 €
Allocation Soutien Familial non récupérable	6 949 980 €
Allocation Soutien Familial récupérable	606 602 €
Allocation Adulte Handicapé	53 948 256 €
Allocation Éducation Enfant Handicapé	4 820 360 €
Allocation Journalière de Présence Parentale	292 657 €
Allocation de Rentrée Scolaire	8 681 064 €
Rsa Jeunes	3 815 €
Rsa Département	61 120 038 €
Rsa Activité	- 4 594 €
Aide Personnalisée au Logement	33 092 310 €
Allocation de Logement Sociale	14 130 720 €
Allocation de Logement Temporaire	96 616 €
Frais de tutelles	142 918 €
Prime d'activité	42 836 381 €
Prestations UE	52 690 €
Allocations Différentielles	265 434 €
Primes exceptionnelles (Rsa, PRE...)	2 102 269 €
Allocation Forfaitaire en cas de décès d'un enfant	44 253 €
Total	**342 411 809 €**

560 €
montant moyen mensuel perçu par allocataire

La Caf connectée

Internet a permis le passage d'une logique de proximité à une logique d'accessibilité aux services. De leur domicile, en Espace Libre-Service ou au téléphone, les allocataires sont guidés dans leurs démarches pour renforcer leur autonomie et permettre l'accès aux droits.

98,3 %
déclarations trimestrielles Rsa effectuées en ligne

83,6 %
demandes d'aide au logement réalisées en ligne

91,2 %
demandes de prime d'activité réalisées sur caf.fr

85,2 %
des allocataires ont communiqué leur mail à la Caf

78,8 %
déclarations trimestrielles Aah effectuées sur caf.fr

90,1 %
des allocataires ont communiqué leur numéro de portable

La Caf solidaire

La Caf a investi dans la communication et l'aide à la dématérialisation des informations, notamment pour la complétude des déclarations trimestrielles de Rsa. L'année 2021 fut consacrée à d'autres actions pour favoriser l'accès aux droits.

2018-2022 : FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS

DES ACTIONS PROPRES À LA CAF

En faveur de l'accès aux droits…

À côté des traditionnelles campagnes de communication d'incitation à la télédéclaration, des actions de phoning sortantes et sms ont été réalisées pour informer les allocataires sur des droits potentiels en matière de prime d'activité. À travers ces actions, l'accompagnement dans les démarches est proposé.

En faveur du paiement du juste droit…

Une campagne de prévention des indus a été réalisée auprès des allocataires parents d'enfants atteignant l'âge de 15 ans et pouvant travailler. Les allocataires oublient parfois de déclarer les ressources des enfants. Cette situation est découverte tardivement lors des opérations de contrôles et entraîne des trop perçus. La campagne d'informations permet de sensibiliser les allocataires sur la nécessité de déclarer l'ensemble des ressources des personnes présentes au foyer.

DES ACTIONS AVEC LES PARTENAIRES

La Caf n'est pas le seul acteur en matière de solidarité. Pour cela, elle développe des actions de partenariats pour améliorer la coordination des acteurs afin de limiter le non-recours aux droits des allocataires qui renoncent à leurs droits face à la multiplicité des acteurs.

Avec la Msa…

Une deuxième saison des paniers solidaires a été lancée et a permis de livrer une centaine de paniers en faveur des familles les plus démunies sur les territoires de Liart et Signy l'Abbaye.

Avec l'Urssaf…

La Caf des Ardennes a répondu favorablement au projet de HELP développé par l'Urssaf Champagne Ardennes à destination des travailleurs indépendants. Ce projet réunit l'Urssaf, la Caf, la Msa et la Cpam. Il a permis d'accompagner les travailleurs indépendants, de favoriser l'accès aux droits et a permis d'ouvrir des droits à la prime d'activité.

Avec Pôle Emploi…

Un contingent d'agents de Pôle Emploi est venu à la rencontre d'agents Caf pour partager son expérience mais aussi faire la promotion de la prime d'activité.

Avec l'Adesa...

Deux agents de l'Adesa sont venus en immersion à la Caf pour voir le traitement des dossiers de leurs protégés. Cela a permis de favoriser les échanges pour une meilleure optimisation du traitement des dossiers sous tutelle.

Avec le Conseil Départemental...

La Caf des Ardennes a continué de participer aux ateliers d'insertion proposés sur l'ensemble du territoire sur toute l'année 2021.

Mais le fait le plus marquant est l'adhésion au projet SPIE pour favoriser l'insertion. La Caf s'engage aux côtés du Conseil Départemental et de Pôle Emploi, notamment pour soutenir les actions en cours de déploiement dans le cadre du SPIE.

Le lancement du SPIE des Ardennes, le 14/09/2021, permet à la Caf de s'orienter dans la voie de l'insertion.

Les paniers solidaires ont permis d'écouler les productions locales en apportant un coup de pouce aux allocataires démunis.

Dans la politique d'accès aux droits, les démarches pro-actives d'appels sortants ont fait preuve de leur efficacité.

La Caf à vos côtés

La Caf se mobilise pour offrir un service adapté et de proximité. Il prend plusieurs formes soit assuré par la Caf comme l'accueil physique, la réponse aux mails, ... soit piloté par la Caf via l'accompagnement des partenaires d'accueil sur les territoires.

LES OFFRES DE SERVICE ASSURÉES DIRECTEMENT PAR LA CAF DES ARDENNES

Le rendez-vous téléphonique

Avec la crise Covid, les Caf ont dû adapter leur offre de service. Le rendez-vous téléphonique est devenu un outil à part entière au niveau des offres en matière de relation de service. Les allocataires le plébiscitent. Il répond à plusieurs problématiques : sanitaire et de mobilité. Il permet d'obtenir un entretien personnalisé avec un gestionnaire conseil sans se déplacer. La qualité de traitement est identique à celle d'un rendez-vous physique.

Le traitement des mails

Le mail est depuis plusieurs années un canal de contact fort utilisé. Le volume de mails en 2021 est resté quasi identique à 2020, avec 26 000 pièces en arrivée. Il permet d'obtenir une réponse rapidement à une question simple. L'allocataire utilise également ce contact pour donner une information sur l'évolution de sa situation familiale et/ou professionnelle. Parfois, il l'utilise pour faire une réclamation.

Les réclamations

La Caf a une attention particulière à l'étude des réclamations. Depuis plusieurs années, elles sont en forte baisse (- 38 % en deux ans). Une nouvelle fois en 2021, la baisse est importante, -10,3 %. C'est une satisfaction pour les services de la Caf car cela traduit une meilleure maîtrise des délais de traitement et une meilleure qualité de traitement des dossiers.

Afin de continuer à améliorer la qualité de service, la Caf des Ardennes s'est lancée en 2021 dans l'étude des comportements de certains allocataires, considérés comme des multi-contactants, en étudiant les réitérations.

C'est un investissement fort des services. Cela permet d'identifier des situations particulières et de corriger rapidement les problèmes rencontrés par un allocataire dans la gestion de son dossier.

LES OFFRES DE SERVICE ASSURÉES INDIRECTEMENT PAR LA CAF DES ARDENNES

Les Ardennes disposent de France Services sur leur territoire. Dans ces accueils, on peut obtenir des renseignements relevant de plusieurs opérateurs de services publics dont la Caisse d'allocations familiales. La Caf anime le réseau en proposant des formations régulières, et, chaque mois un café du numérique virtuel permettant de garder le lien avec ces structures.

Si les agents des France Services ne peuvent répondre directement aux questions, elles sont soumises aux Caf via un canal privilégié. La Caf prend le relais pour accompagner l'allocataire sans que celui-ci ne soit dans l'obligation de se déplacer.

1

LA CAF, 1ER MOTIF DE VISITE DANS LES FRANCE SERVICES EN 2021

2 936

RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUES EN 2021

26 010

MAILS REÇUS

85 %

DES RÉCLAMATIONS TRAITÉES DANS LES 10 JOURS

12

JOURS DE DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT DES PIÈCES

Garantir le juste droit

La Caf des Ardennes s'engage avec conviction dans une stratégie qui s'appuie sur 3 dimensions majeures : prévenir les erreurs, faire accéder aux droits, vérifier par les contrôles et si nécessaire sanctionner.

2021 a encore été une année hors norme, marquée par la crise sanitaire et une crise des systèmes d'informations. Dans ce contexte difficile, la maîtrise des risques est restée l'un des piliers de l'action de la Caf.
Le juste droit se garantit par des paiements justes, rapides, réguliers et suppose de maîtriser les risques et d'améliorer la qualité de service.
Directeur et Directeur Comptable et Financier (DCF) mettent en place un dispositif de contrôle interne basé sur une cartographie des risques nationaux complétée localement.
Il permet de conduire des actions visant à donner une assurance raisonnable de la qualité de toutes les opérations conduites, complémentaires avec la démarche qualité intégrée.

L'accès au droit et la prévention des erreurs, essentiels au juste droit, ont été portés par différentes démarches de la Caf.
La Caf a réalisé une campagne d'accès aux droits, basée sur le datamining, sur la prime d'activité. La Caf pivot du Nord en a conduit une autre sur l'allocation de soutien familial. Les résultats de la campagne prime d'activité ont été publiés pour inciter les travailleurs indépendants à faire leur demande, avec l'appui du projet HELP. Des campagnes trimestrielles d'incitation par SMS ont aussi été réalisées. La prévention des indus s'est notamment traduite par une campagne de régularisation spontanée (« grands enfants »), un traitement prioritaire de pièces prévenant les ruptures de droits, la publication d'un guide d'accompagnement sur le caf.fr dont les pages locales ont été repensées.

Le contrôle et la lutte contre la fraude sont l'autre pilier majeur de sécurisation.
La Caf s'est fortement engagée dans les contrôles métier du DCF et le contrôle des allocataires et partenaires.
Maintenus à un haut niveau, leurs résultats furent probants particulièrement en termes de contrôles métier et de fraudes détectées.
Au travers de son expertise (réalisation de formations...), la Caf s'est impliquée dans de la mise en œuvre du service national de fraudes à enjeux.

- 12 670 contrôles DCF
- 7 892 contrôles sur pièces allocataires, 581 sur place
- 1 845 392 € de fraudes nuisant gravement à la solidarité
- Action sociale : 142 % de l'objectif DCF réalisé, 17 contrôles sur place

Une démarche qualité intégrée

Elle repose sur un système de management par processus complémentaire du dispositif de contrôle interne. La qualité : un engagement quotidien !

La Caf conduit la DQI au travers d'une démarche managériale, de pilotage.
Du stratégique à l'opérationnel, elle se décline au travers de différentes actions : écoute client, formation des agents, développement de parcours, actions d'optimisation...
L'objectif est de capitaliser sur la satisfaction des allocataires pour le service rendu, nettement supérieure à celle du réseau notamment sur les contacts à l'accueil ou les courriers, et de chercher à l'accroitre.

LA QUALITÉ, UNE RECHERCHE CONSTANTE D'AMÉLIORATION CONTINUE !
La Caf s'appuie sur une démarche transversale d'harmonisation des pratiques, le management visuel, la réalisation de revues de processus et des routines managériales. Cela nourrit la boucle d'amélioration.
Elle a renforcé ses ressources sur le pilotage des processus et développe des outils (Aladin, flux automatisés Power Automate...).
Sur 2021, 120 actions d'amélioration ont été clôturées alors que 49 autres restaient en cours.
La Caf a déployé les processus achats et archives, et s'est fortement investie dans la poursuite du déploiement du processus sûreté.
La Caf a réalisé 3 163 supervisions tous domaines confondus, dépassant largement son objectif.
Elle s'est aussi impliquée dans 2 ateliers d'optimisation (un kata, une proposition d'atelier régional).

Agir pour les enfants et les jeunes

AU PLUS PRÈS DES BESOINS
POUR LE MIEUX ÊTRE DES FAMILLES.

39,4 M €
POUR LA PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (PAJE)

8,8 M €
POUR LES SERVICES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Agir pour les enfants et les jeunes

L'enfance et la jeunesse sont des thèmes d'intervention traditionnels et prioritaires des Caf. Mais secteur traditionnel ne signifie certainement pas secteur en manque d'initiatives, bien au contraire…

LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ACCUEIL

Dans le cadre des orientations de son Cpog, la Caf des Ardennes a positionné le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant comme un élément majeur de son action, en lien avec les orientations de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Pour ce faire une équipe de chargées de conseil et de développement en action sociale est mobilisée au quotidien pour accompagner les communes ou les intercommunalités dans leurs projets.

Début 2021, la Cnaf a proposé le plan Rebond afin de favoriser le développement du nombre de places de garde en accueil collectif. Il repose sur une majoration significative du barème du Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje) pour tous les projets de crèches bénéficiant de la Prestation de Service Unique déposés ou décidés en 2021. Une majoration est créée pour tous les projets qui s'implantent dans les territoires prioritaires (Quartiers Prioritaires de la Ville ou Zones de Revitalisation Rurale) ou qui présentent un projet spécifique tourné vers l'accueil de publics en insertion.
Ce nouveau plan a été favorable à la création de quelques places supplémentaires dans les multi-accueils : 2 à Sedan, 6 à Vireux et 13 à Vivier au Court venant compenser la fermeture de 8 places à Vrigne-aux-Bois. Au total ce sont 13 places supplémentaires qui sont disponibles sur le territoire ardennais au profit des familles, ce qui porte à 872 le nombre de places disponibles dans les 33 structures du département.

2021 a été marqué également par la création de 2 micro-crèches Paje sur Juniville et Lucquy ainsi que par l'accroissement du nombre de places disponibles, sur les communes de Charleville-Mézières (+ 6), Nouvion sur Meuse (+ 2), Juniville (+ 2), Bairon et ses environs (+ 2) soit au total 32 places supplémentaires disponibles.

Enfin, il convient de noter l'ouverture de deux Mam à Quatre-Champ et Warcq en 2021 portant leur nombre à 5.

LA RÉDUCTION DES DISPARITÉS TERRITORIALES ET DES INÉGALITÉS

Dans un département particulièrement marqué par la précarité économique et sociale, la Caf apparait comme un puissant outil de réduction des inégalités et des disparités territoriales.

Au cœur du système social, la Caf contribue par une combinaison originale entre prestations légales, action sociale individuelle et action sociale collective à lutter contre toutes les inégalités. Elle est ainsi aujourd'hui au centre de la stratégie de lutte contre la pauvreté développée par l'Etat : accès aux Eaje pour les enfants vivant dans des familles pauvres, développement de paniers de service sur l'ensemble du territoire départemental, solvabilisation des familles via les prestations légales mais aussi mise en œuvre d'une politique d'action sociale locale adaptée aux besoins des familles et régulièrement réinterrogée.
Afin de pouvoir travailler à ces objectifs, la Caf des Ardennes s'inscrit dans une logique de schémas de planification. Le schéma départemental de services aux familles en constitue un exemple. Décliné d'emblée en plusieurs axes et portant des actions nombreuses, ce schéma a notamment permis de faire émerger de nouveaux services en direction des familles en luttant contre les inégalités territoriales : nouveau service de médiation familiale, nouvelles actions au titre du Reaap, ….

La Caf a aussi développé depuis 2019 une action particulière en termes de réduction des inégalités en matière d'accès à la culture. Si le sujet a toujours été pris en compte par la Caf, cela a été l'occasion de valoriser dans le règlement intérieur d'action sociale une aide spécifique pour l'accompagnement de projets culturels locaux en direction de la petite enfance, l'idée étant de permettre à des enfants d'accéder à des activités ou spectacles culturels. Le partenariat autour de la culture s'est développé cette année avec les acteurs en charge de ce domaine à savoir le ministère de la Culture via la DRAC Grand Est, le rectorat, le Département des Ardennes, et son service Développement culturel et bibliothèques, et la Caf. Ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle pour le département des Ardennes en 2021.
Enfin, les CTG constituent de puissants leviers pour assurer une bonne répartition des services au niveau des intercommunalités et donc du territoire départemental. Le partenariat Caf ainsi mis en œuvre est incitatif au développement de projets. En 2021, une nouvelle convention territoriale globale a été signée avec la commune de Lumes.

PROMENEURS DU NET

Le 12 octobre 2018, la Caf a lancé officiellement la démarche des « Promeneurs du Net ». Cette démarche consiste à assurer une présence éducative sur internet pour un public de pré-adolescents et d'adolescents. Cette présence permet d'informer et de communiquer avec les jeunes internautes à travers les réseaux sociaux et d'apporter une veille éducative via le numérique.
Les jeunes en contact avec l'un de ces « Promeneurs du Net » auront toute liberté de discuter des sujets les plus variés tels que la vie au collège ou au lycée, les relations amicales ou amoureuses, la vie au sein de la famille, la culture, les loisirs… Les profils des « Promeneurs du Net » sur les réseaux sociaux se veulent rassurants en agissant « à visage découvert » sous une véritable identité professionnelle.

Promeneurs du Net

En 2021, le réseau des Promeneurs du Net est constitué de 11 Promeneurs actifs dans les Ardennes.

27
bénéficiaires de l'Allocation journalière de présence parentale (Ajpp)

Valoriser la parentalité

ACCOMPAGNER LES RELATIONS PARENT-ENFANT.

8,7 M €

POUR L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE (ARS)

4,8 M €

POUR L'ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)

Valoriser la parentalité

Axe fort des politiques familiales depuis plusieurs années, le soutien à la parentalité joue un rôle important dans la cohésion des familles. Plusieurs dispositifs permettent de démultiplier les moyens d'action, au plus près des besoins.

REAAP

Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents demeure un outil majeur en termes d'accompagnement à la parentalité même si le nombre de projets et les montants mobilisés vont en diminuant, sans doute en lien avec de nouveaux outils tels les fonds publics et territoires. Le dispositif permet la mise en réseau d'actions visant à conforter les compétences des parents dans leurs fonctions éducatives et parentale. En 2021, 20 partenaires ont reçu un accord de financement (16 en 2020) pour un montant total de 129 795 € (98 563 € en 2020).

CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Pour les Ardennes, en 2021-2022, 15 opérateurs ont organisé des CLAS soit un nombre inférieur à celui de 2020 (16 partenaires). Les porteurs de projet sont essentiellement des centres sociaux, mais également des associations, ce qui représente un montant de prestations de service (aide au fonctionnement) s'élevant à un peu plus de 130 000 euros (bonus enfants et parents inclus), versés par la Caf. Il convient de souligner que les CLAS sont également financés par l'État, pour les structures se situant dans des territoires classés en politique de la ville.

Les CLAS ont concerné 500 enfants en 2021-2022 à comparer avec 460 enfants l'année précédente. Le fonctionnement a encore eu lieu en mode dégradé compte tenu de la situation sanitaire. Afin de redynamiser le dispositif, la Caf avait proposé en 2019, en partenariat avec la fédération départementale des centres sociaux, une formation en 2 temps pour tous les animateurs de CLAS du département. Les réflexions et travaux se poursuivent afin de créer un réseau des coordonnateurs CLAS sur le département.

MÉDIATION FAMILIALE

La Caf soutient financièrement les services de médiation familiale qui permettent l'intervention de médiateurs familiaux afin de régler ou apaiser les conflits en rétablissant le dialogue dans les familles fragilisées par un événement.

Deux acteurs sont présents sur le département des Ardennes, il s'agit de l'UDAF agréée depuis juillet 2019 et l'association l'Ancre agréée depuis janvier 2020. Cette dernière a repris la gestion de l'activité de l'association Le Trait d'Union, par fusion, et poursuivi l'activité depuis cette date.

Ce sont plus de 100 000 € qui ont ainsi été consacrés au financement des postes de médiateurs familiaux en 2021.

ESPACES RENCONTRE

Les espaces rencontre sont des lieux d'exercice du droit de visite dont les objectifs sont de maintenir la relation, de prendre ou reprendre contact avec un parent et cela dans des situations difficiles voire conflictuelles.

Le département des Ardennes dispose d'un espace rencontre. Conscient de l'intérêt de cet outil au service des familles, la Caf a renforcé les concours qu'elle apporte à cette structure en lien avec l'évolution de la prestation de service et travaille au développement d'un nouveau service à Charleville-Mézières.

LAEP

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent doit favoriser la relation enfant-parent, renforcer les identités et prévenir la maltraitance et les phénomènes liés à l'isolement social. Il s'adresse aux enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent.

Dix LAEP sont présents sur le département des Ardennes pour accueillir adultes et enfants, anonymement et gratuitement.

LUDOTHÈQUE

Il s'agit d'un lieu où les familles peuvent venir partager un moment avec les jeux mis à leur disposition, ou les emprunter. Cette action a vocation à favoriser la relation enfant/parent.

Le département des Ardennes compte 18 ludothèques fixes ou itinérantes.

L'AIDE AU DOMICILE DES FAMILLES

Le dispositif d'aide et d'accompagnement à domicile s'inscrit dans le cadre de l'offre globale de service de la Branche en matière de soutien à la parentalité et vise à valoriser le rôle des parents et à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants.

Depuis le 1er janvier 2021 les évènements déclencheurs d'une intervention à domicile sont regroupés sous quatre thématiques :

- **La périnatalité / arrivée d'un enfant** : elle vise la période à partir de la grossesse jusqu'au deuxième anniversaire de l'enfant, en conformité avec les recommandations du rapport sur les 1 000 premiers jours,
- **la dynamique familiale** : elle concerne l'ensemble des évènements ou accidents de la vie nécessitant un réajustement ou une nouvelle organisation familiale en raison de l'arrivée d'un enfant de rang 3 ou plus (famille nombreuse), de l'état de santé d'un enfant ou d'un parent,
- **la rupture familiale** : elle regroupe les situations de séparation, de décès d'un enfant, d'un des parents ou d'un autre proche parent œuvrant habituellement à la stabilité de l'équilibre familial,
- **l'inclusion** : elle concerne l'insertion socio-professionnelle du monoparent, l'inclusion dans son environnement d'un enfant en situation de handicap, au-delà des enfants bénéficiaires de l'Aeeh.

Deux services d'aide à domicile sont conventionnés par la Caf des Ardennes et assurent deux types d'interventions :

- Les Auxiliaires de vie sociale (Avs) : ils apportent un soutien principalement matériel en réponse à l'incapacité des personnes aidées à assumer temporairement les tâches matérielles de la vie quotidienne,
- les Techniciens d'intervention sociale et familiale (Tisf) : ils apportent un soutien à visée éducative, en soutien à la fonction parentale et à l'insertion, en réponse à l'incapacité des personnes aidées à assumer des tâches socioéducatives et matérielles de la vie quotidienne.

Un peu moins de 200 000 € ont été consacrés à ce dispositif en 2021 dans le département.

816 000 €
dépensés pour soutenir les dispositifs parentalité

Développer l'animation de la vie sociale et le cadre de vie

AIDER, ANIMER ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS LEURS RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE.

33 M €

POUR L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)

2,2 M €

POUR L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Développer l'animation de la vie sociale et le cadre de vie

Historiquement, la Caf des Ardennes accompagne de façon particulièrement soutenue les Centres sociaux et Espaces de vie sociale (EVS) du département.

C'est notamment la Caf qui donne l'agrément Centre social après examen du projet social.
Leur action se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des réponses aux besoins des familles et aussi pour favoriser le lien social d'un territoire.

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Le département des Ardennes compte 16 centres sociaux et 4 espaces de vie sociale, inégalement répartis dans le département. Si les territoires de la grande agglomération de Charleville Mézières / Sedan et de la Vallée de la Meuse sont couverts de façon plutôt satisfaisante, le sud du département ne bénéficie que partiellement de ces équipements de proximité. Depuis 2020, des travaux de réflexion sont engagés à Rethel en vue de la création d'un centre social pour lequel des locaux ont déjà été identifiés. Des travaux ont également été menés en 2021 avec la commune de La Francheville afin d'y développer un espace de vie sociale (EVS) courant 2022.

QUELQUES CHIFFRES

En 2021, la Caf des Ardennes a versé plus de 2,5 millions d'euros aux centres sociaux et espaces de vie sociale. Au-delà des prestations de service nationales, elle mobilise ses fonds propres pour accompagner les structures présentes sur le territoire. La Caf est le premier financeur des centres sociaux ardennais.

Depuis 2019, année d'intégration du Schéma Départemental d'Animation de la Vie Sociale (SDAVS) dans le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), un des quatre groupes de travail SDSF se trouve désormais consacré à l'animation de la vie sociale. La dynamique partenariale demeure très forte au niveau des différents acteurs réunis au sein de cette commission.

La volonté est de construire et/ou de renforcer le partenariat déjà existant sur les territoires dans un objectif de cohérence, d'efficacité et d'efficience afin de répondre aux besoins à la fois des habitants et des territoires.

La Caisse d'allocations familiales des Ardennes et la Fédération départementale des centres sociaux se sont engagées, depuis 2015, dans la démarche Senacs (Système d'Echanges National des Centres Sociaux).
Cet outil d'observation, à l'échelle du territoire national, contribue à rendre visible et à valoriser les actions et projets des centres sociaux et des espaces de vie sociale, auprès des partenaires institutionnels, associatifs, des élus et des habitants.
La première plaquette départementale a vu le jour en 2020. La démarche s'est poursuivie en 2021.

FONDS DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

Depuis 2017, la Caf finance des actions de prévention primaires qui ont pour objectifs de promouvoir les valeurs de la république et la laïcité, de lutter contre le repli communautaire dans les territoires confrontés à ce problème et de prévenir les phénomènes de radicalisation, ou accompagner les familles et les jeunes touchés par ce phénomène.
Ces actions peuvent s'inscrire dans l'un de ces 5 domaines d'intervention : le soutien à la parentalité, la pédagogie du contre discours et le développement de l'esprit critique, la promotion des valeurs de la république, le renforcement du vivre ensemble et l'éducation numérique.

En 2021, 9 partenaires ont bénéficié d'une subvention pour un montant total de 59 541 €. En 2020, 5 partenaires avaient bénéficié d'une subvention pour un montant total de 24 500 €.

AIDE AUX VACANCES DES FAMILLES (AVF)

La Caf des Ardennes utilise le service commun Vacaf pour proposer une offre de vacances familiales diversifiée. L'AVF est une aide en tiers payant versée directement aux prestataires ce qui permet ainsi de réduire le cout du séjour pour les familles éligibles. Dans le cadre de ses aides aux vacances, la Caf des Ardennes veille en lien étroit avec Vacaf au respect de la charte de la laïcité.
Pour la deuxième année consécutive, la crise sanitaire a eu un impact sur la possibilité des familles de partir en vacances.

En 2021, un peu plus de 50 % du budget alloué a été utilisé. 274 familles ont ainsi pu bénéficier du dispositif AVF soit 648 enfants. En 2020, cela concernait 392 familles, soit 899 enfants. En 2019, il s'agissait de 517 familles soit 1 159 enfants.

AIDE AUX VACANCES SOCIALES (AVS)

L'Aide aux Vacances Sociales est un dispositif en tiers payant qui s'adresse aux familles allocataires.
Elle a pour objectif de favoriser le départ en vacances de familles ayant besoin d'un accompagnement social pour la préparation du séjour.

Elle peut concerner des séjours familles individuels ou par petits groupes.

L'impact de la crise sanitaire s'est largement fait ressentir en 2021 sur ce secteur puisqu'il n'y a eu aucun départ de familles. En 2020, dans les Ardennes, 5 familles soit 16 enfants avaient pu bénéficier d'un départ en vacances via cet outil. En 2019, il s'agissait de 19 familles soit 44 enfants.

AIDE AUX VACANCES ENFANTS (AVE) ET SÉJOURS COURTS

En 2020, la Caf des Ardennes a adhéré aux dispositifs Vacaf AVEL (Aide aux Vacances Enfants Locale) et AALS (Aide aux Loisirs de Séjours), dispositifs remplaçants les Bons Vacances avec Hébergement gérés jusqu'alors par la Caf.

68 jeunes et enfants sont partis en vacances, pour des séjours allant de 6 à 21 jours (soit 12,3 jours en moyenne). 76 étaient partis en 2020.

En 2021, 72 jeunes et enfants sont partis en séjours courts, ou séjours accessoires à un ALSH, pour des séjours allant de 2 à 5 nuits. Ils étaient 20 en 2020.

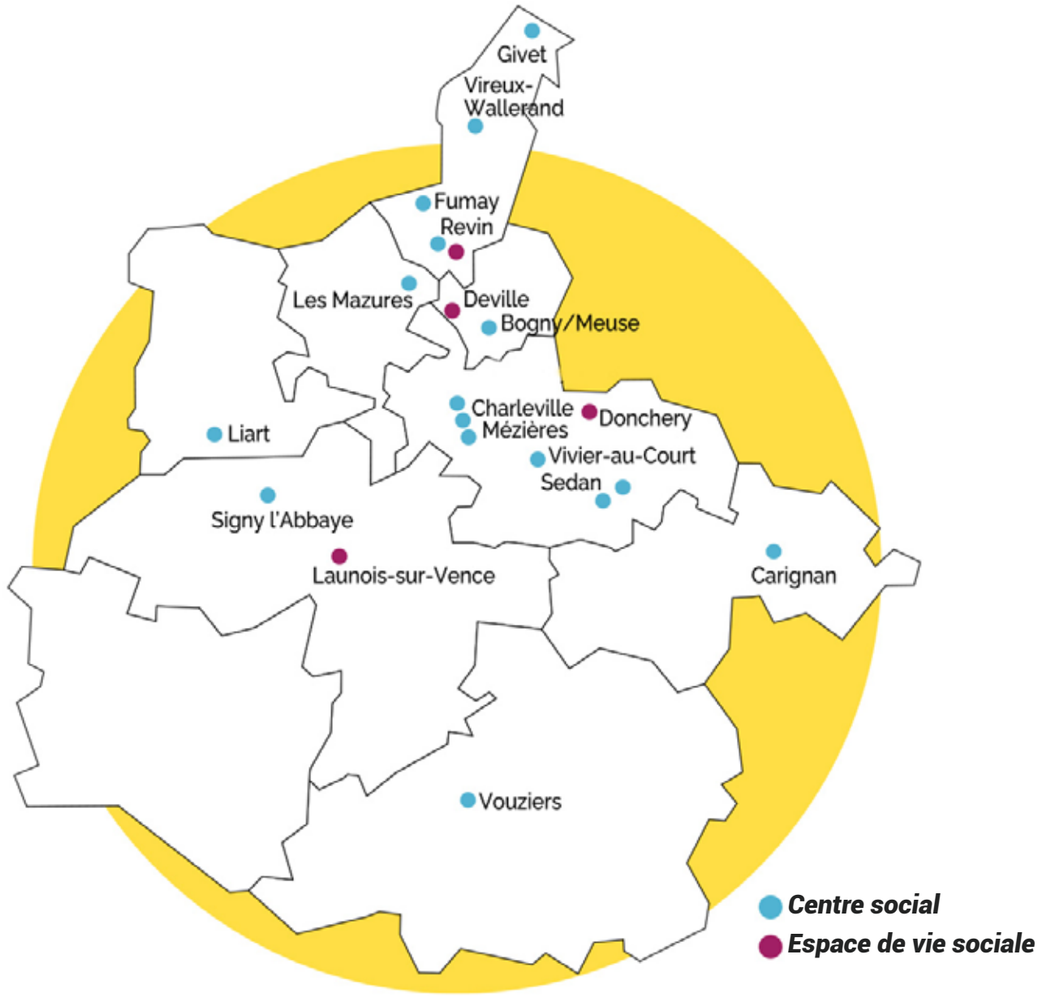

1 489 249 €
versés au titre de la PS « animation de la vie sociale »

122 508 €
versés au titre de l'AVF

4 740 €
versés au titre de l'AVS

Accompagner les plus fragiles

LA CAF,
AU SERVICE DES PLUS FRAGILES.

53,9 M €
POUR L'ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ (AAH)

61,1 M €
POUR LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Accompagner les plus fragiles

L'accompagnement social est un levier essentiel d'intervention auprès des familles, complémentaire au versement des prestations légales et aux équipements et services financés par les Caf.

La Caf des Ardennes a fait le choix d'une offre de service, proactive et réactive permettant d'aller au-devant des familles dans des moments de leur vie de nature à les fragiliser, et d'éviter, par un accompagnement le plus en amont possible, la détérioration de leur situation. Un focus fort a dès lors été mis sur la question de la parentalité. Ainsi en 2021, 1 390 familles ont été prises en charge et suivies par l'une des 9 Chargées d'Intervention Sociale sur l'ensemble du département.

LE SOUTIEN AU PÔLE D'APPUI ET DE RESSOURCES HANDICAP DES ARDENNES

Né en 2017 d'une initiative commune de la Fédération familles rurales et de la Caf, le pôle d'appui et de ressources handicap OnDitCap ! poursuit l'objectif de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil du jeune enfant (Eaje) et les accueils de loisirs extra et périscolaires (Alsh).
Pour cela, il intervient dans les structures de la petite enfance et de l'enfance pour dispenser des formations, prodiguer des conseils et mettre à disposition dans les Alsh extrascolaires des animateurs spécialisés dans le champ du handicap. Il aide les familles à trouver un lieu d'accueil adapté.

Depuis 2020, c'est aussi un lieu de répit. OnPrendLeRelais est un lieu d'accueil des enfants porteurs de handicap qui ne bénéficient pas d'accueil dans d'autres structures (Alsh, école, institut médico-éducatif (IME) etc.). L'objectif est d'offrir l'accueil gratuit des enfants afin de permettre aux parents de prendre du temps pour eux. Depuis 2021, des activités enfants/parents sont proposées aux familles afin de consolider le lien parent/enfant.

107 enfants différents, venant de toutes les communautés de communes du département ont été accueillis depuis 2020.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES MONOPARENTALES DANS LE CADRE D'UNE SÉPARATION

En 2021, les signalements relatifs à la séparation ont été au nombre de 1 365.
518 ont abouti à un accompagnement.

Cet accompagnement est proposé systématiquement aux allocataires avec enfant(s) déclarant un changement de situation ayant pour conséquence la situation de monoparentalité. Il vise à permettre aux parents d'organiser leurs situations sociales et professionnelles dans l'intérêt de l'enfant, en favorisant le maintien des liens et le respect des obligations relatives à l'autorité parentale.

Focus sur les actions déclinées au sein de la Caf des Ardennes dans le cadre du parcours séparation :
La monoparentalité accentue le risque de précarisation des familles.
La mise en œuvre du parcours séparation a jalonné l'année 2021. Cette offre de service a été portée par les deux services de la Caf que sont l'Action Sociale et les Prestations.
Cette coordination a permis d'être créatif dans les actions à mettre en œuvre – pendant trois mois, de mars à juin, chaque semaine une information a été diffusée auprès des agents pour les sensibiliser à la fragilité de ce public. Les actions étaient diverses : rendez-vous en visio, diffusion de supports d'information, intervention de partenaires, sensibilisation des agents accueillants du public notamment sur l'incitation à l'ouverture d'un compte bancaire pour les personnes victimes de violences conjugales ….
Les échanges avec les partenaires d'horizons divers (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), travailleurs sociaux en gendarmerie …) ont permis de construire une offre de service de coordination des acteurs locaux pour accompagner les personnes victimes de violences conjugales.
Cela s'est matérialisé par la signature d'une convention, à l'initiative de la Caf, pour mettre en place une boite mail partagée pour remonter les signalements des situations afin que les signataires de la convention puissent activer leurs aides. Les signataires sont le CIDFF, les gendarmeries, le Centre d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) l'Ancre, l'association « Femmes Relais », et l'hôpital de Bélair.

L'accompagnement des plus fragiles passe par une priorisation du traitement des dossiers pour éviter les ruptures de droit.
Nos outils d'ordonnancement permettent de sélectionner les dossiers les plus à risque, selon la situation familiale et/ou professionnelle. Aujourd'hui, ils permettent de sélectionner les dossiers pour lesquels une potentielle rupture dans le versement des droits pourrait se produire si rien n'était fait.
Le service des prestations privilégie chaque semaine le traitement de ces dossiers pour éviter de rendre les situations encore plus délicates.

LES AUTRES OFFRES DE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les décès du conjoint ont représenté 93 signalements pour 56 accompagnements.
Cette offre de service a pour objet de favoriser la construction d'un nouvel équilibre familial avec la prise en compte de la situation de deuil. Le travailleur social soutient alors la famille dans les différentes démarches liées au décès et l'accompagne dans le processus de deuil et la construction d'un projet de vie.

La Caf est présente également sur l'ensemble du territoire du département en soutenant des services qui visent à accompagner et aider les familles monoparentales.
Cela se caractérise au travers des dispositifs de soutien à la coparentalité tels que la médiation familiale organisée par 2 opérateurs, un espace rencontre et les 2 associations d'aides à domicile conventionnées avec la Caf.

FOCUS SUR LE SERVICE PUBLIC DES PENSIONS ALIMENTAIRES

Créée au 1er janvier 2017, l'Agence de Recouvrement des Impayés de Pensions Alimentaires (ARIPA) offre une gamme de services pour les familles dont les parents sont séparés.

Pour mémoire, l'ARIPA :

- gère l'allocation de soutien familial (Asf),
- recouvre les pensions alimentaires impayées,
- délivre des titres exécutoires validant le montant de la pension alimentaire,
- met en place l'intermédiation financière (uniquement quand le créancier ou ses enfants ont été victimes de violences ou de menaces de la part du débiteur),
- informe les parents séparés et les accompagne gratuitement dans leurs démarches via un numéro de téléphone dédié (3238) et un site Internet (www.pension-alimentaire.caf.fr).

Depuis sa création, les missions se sont élargies. Au 1er janvier 2021, le service est étendu à tous les parents séparés qui font la demande d'accès au service de l'intermédiation financière, y compris sans situation d'impayés.

Dans le cadre des travaux sur le parcours séparation, évoqué ci-dessus, la Caf des Ardennes travaille de concert avec les services de la Justice, intéressés pour la mise en œuvre d'échanges réguliers.

Quelques chiffres

Le taux de recouvrement des impayés de pension alimentaire :

	Objectif	Réalisation
2020	64 %	64,12 %
2021	67 %	73,02 %

En 2021 comme en 2020, l'objectif de recouvrement a été atteint. En matière de recouvrement, deux éléments sont indispensables : engager des actions en recouvrement et faire connaître le plus tôt possible les fruits de ces actions.
Délai de reversement des pensions alimentaires à l'allocataire : 6,69 jours.

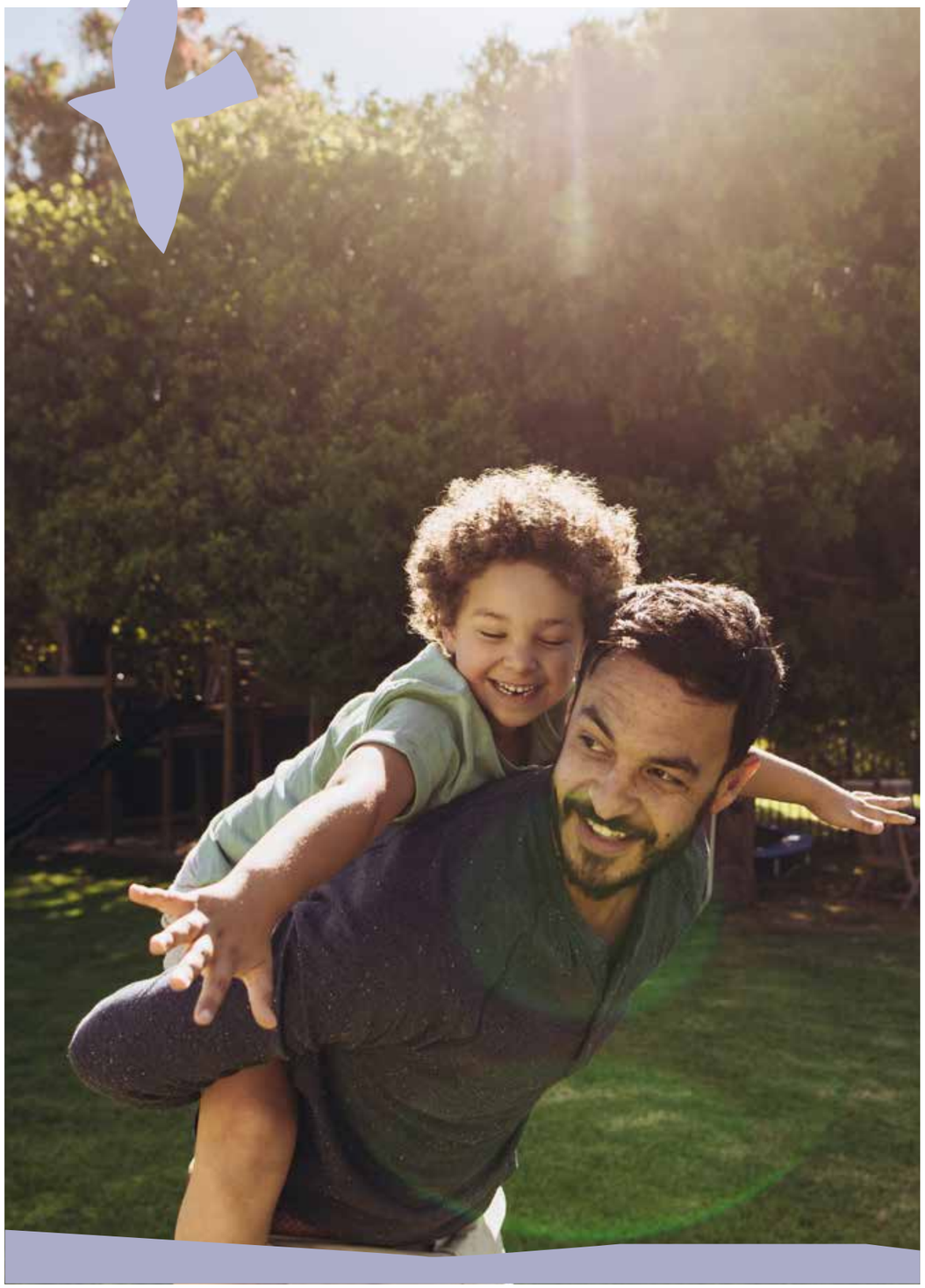

+ humaine, + durable, une vie d'entreprise

Après le « choc » de l'année 2020, l'année 2021 s'est imposée comme une période mixte, marquée par un certain retour à la normale, mais aussi par la persistance de l'impact de la crise sanitaire.

UNE POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES (RH) REDYNAMISÉE

7 nouveaux collaborateurs ont intégré la Caf des Ardennes au cours de l'année 2021.

De surcroit, la formation a su se renouveler dans ses modalités de dispense (recours au distanciel pour un plus large panel de stages) de sorte que le nombre d'heures consacrées à cet accroissement des connaissances reste élevé en 2021 (455 h).

La Caisse a par ailleurs accueilli 5 stagiaires, 2 alternants et titularisé un agent en contrat de professionnalisation.

Sur un plan qualitatif, on notera que deux personnes ont pu achever un cycle de formation diplômante (CQP).

UN RETOUR DES ÉVÈNEMENTIELS

Même si les conditions sanitaires n'ont pas permis l'organisation d'une assemblée générale, le personnel a pu se retrouver autour d'un certain nombre d'évènementiels fédérateurs, comme la journée de l'Autisme, le mois d'octobre rose ou le concours de la plus belle couronne de Noël. Les vœux de la Direction ont été organisés par visio conférence et un espace numérique de dédramatisation de la crise a été mis en place. 2021 a également marqué le retour, certes en petit comité, mais néanmoins en présentiel, de la cérémonie de remise des médailles du travail.

UNE ORGANISATION FLEXIBLE

Télétravail, puis présentiel, puis de nouveau télétravail… : l'année 2021 a nécessité un ajustement constant des modes d'organisation. Grâce à un équipement en PC portables augmenté, les différents épisodes sanitaires n'ont pas impacté le service rendu aux allocataires.

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES EN ACTION

Gros chantier en 2021 avec la passation d'une enquête Baromètre de Satisfaction Institutionnel auprès de tous les salariés de la Caf. Ces derniers ont également pu s'exprimer sur le thème plus précis du télétravail et du confinement via un questionnaire spécifique de l'Université de Grenoble.

Par ailleurs, la Caisse a participé à la journée d'intégration des travailleurs handicapés « Duoday » et a élaboré en interne un parcours « naissance » à destination des agents attendant un enfant, associant les compétences des professionnels des services Prestations, Action Sociale et Ressources Humaines.

Enfin, les salariés ont su faire preuve d'altruisme en ces temps difficiles pour tous en montant une opération « paniers solidaires » visant à fournir des légumes frais à des personnes en difficulté, tout en permettant aux producteurs locaux d'écouler leurs produits.

UN DIALOGUE SOCIAL CONSTRUCTIF

Tout au long de l'année, la Direction a régulièrement consulté les représentants du personnel quant aux mesures sanitaires et organisationnelles à adopter dans l'entreprise. Les négociations plus habituelles n'ont cependant pas été oubliées, avec la conclusion d'un nouvel accord de négociations annuelles obligatoires (NAO) le 17 septembre.

LE SANITAIRE… MAIS PAS QUE

Si la question de la sécurité sanitaire a bien entendu été omniprésente tout au long de 2021, les autres thématiques de sécurité n'ont pas pour autant été oubliées ; ainsi le système d'alerte Ramsès a été enrichi de nouveaux messages et un exercice sûreté a pu être organisé.

La Caf partenaire de projets

DANS UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE, LA CAF SE MOBILISE DANS LA CO-CONSTRUCTION D'UNE OFFRE DE SERVICE MULTI-PARTENAIRES ET TERRITORIALISÉE EN DIRECTION DES ALLOCATAIRES.

La Caf partenaire de projets

Au cours d'une année bouleversée, à nouveau, par la crise sanitaire et marquée par une mise en œuvre délicate de la réforme allocation logement, la Caf des Ardennes a consolidé des partenariats de projets au service de la population.

UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE SOLIDE ET CONTINUE

La Caf des Ardennes apparait comme actrice de nombreuses politiques publiques singulièrement dans les domaines touchant le quotidien très concret des familles, des jeunes et des enfants.

L'année 2021 a ainsi été marquée par le renouvellement de projets de centres sociaux, acteurs majeurs du bien vivre ensemble. Des Conventions Territoriales Globales ont également été signées, support de la pérennisation ou du développement de nouveaux services aux familles.

En 2021, le département des Ardennes a souhaité développer le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi. La Caf, membre fondateur du consortium ainsi créé, a fait aboutir une démarche de crèches à vocation d'insertion professionnelle. Outre le service apporté aux familles à Sedan puis Vouziers, cette action a permis de mettre en œuvre un partenariat concret notamment avec Pôle Emploi, enjeu identifié dans le CPG de l'organisme.

2021 a également vu la réalisation par la Caf des Ardennes d'un diagnostic jeunesse. Certes perturbée par la crise sanitaire, cette démarche innovante a permis de réunir l'ensemble des partenaires jeunesse ainsi que des jeunes et des parents pour s'exprimer sur les attentes et les besoins. À l'issue de ce travail, une première réalisation se concrétise avec l'application Ardennes Chèques Loisirs qui remplace les documents papier.

UNE NOUVELLE MODALITÉ D'ACTION PARTENARIALE : LA LOGIQUE DE PARCOURS

La mise en place du parcours séparation illustre la dynamique partenariale créée localement sur ce moment de vie majeur des allocataires de la Caf des Ardennes. Au-delà du déploiement tel que prévu par la Cnaf, la Caf des Ardennes a souhaité avoir une action particulière sur les violences faites aux femmes. En lien avec des partenaires associatifs, les agents de l'organisme en contact avec le public ont été formés. Plus largement la Caf finance les intervenants sociaux en Gendarmerie créant ainsi un véritable réseau d'acteurs.

UNE COOPÉRATION AU SEIN DE LA BRANCHE FAMILLE ET AU-DELÀ ENCORE RENFORCÉE

Elément du réseau Branche Famille, la Caf des Ardennes interagit avec les Caf de la région Grand Est et du centre de ressources Nord Pac's. Notre organisme assure ainsi la gestion de la personne pour cinq Caf. La Caf des Ardennes met également son expertise fraude documentaire au service du réseau.

En outre, une convention de coopération a été signée avec la Cpam des Ardennes début 2021 et traite notamment d'actions en direction des usagers.

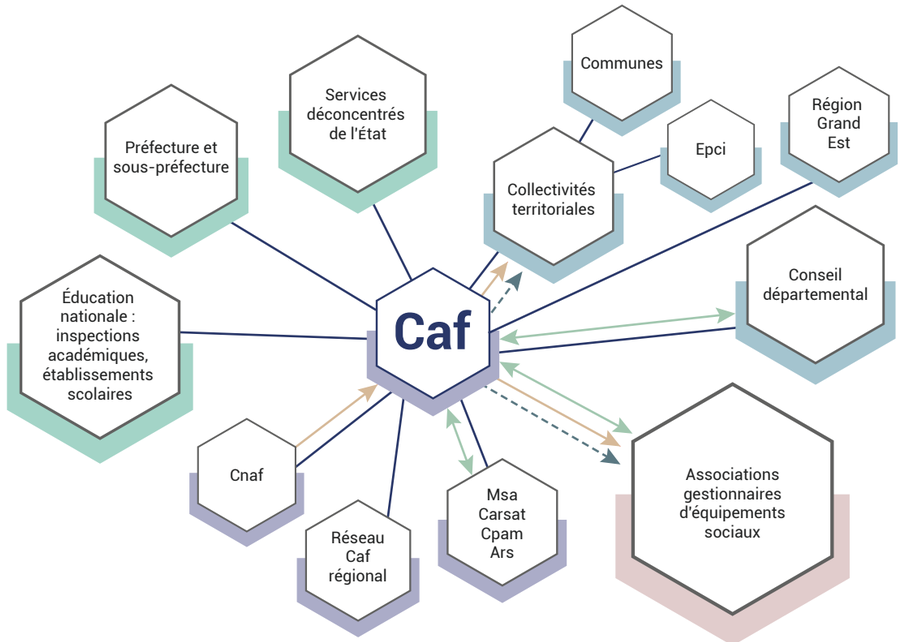

- Services de l'État
- Gestion publique : communale, intercommunale, départementale
- Organismes de la Sécurité sociale
- Système associatif et acteurs locaux

Types de liens :
- Financements
- Accompagnement
- Actions co-menées
- Stratégique / institutionnel

Epci : Établissement public de coopération intercommunale
Caf : Caisse d'allocations familiales
Cnaf : Caisse nationale d'allocations familiales
Msa : Mutualité sociale agricole
Carsat : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
Cpam : Caisse primaire d'assurance maladie
Ars : Agence régionale de santé

La Gouvernance

Les textes législatifs et réglementaires prévoient précisément la répartition des responsabilités entre le Conseil d'Administration et le Directeur, principales instances de décision de la Caf.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de l'organisme. Il a pour rôle :

- D'orienter et de contrôler l'activité de l'organisme en se prononçant sur le ou les rapports qui lui sont soumis par le Directeur, notamment sur ceux relatifs au fonctionnement administratif et financier de l'organisme, aux relations avec les usagers et à l'action sociale,
- d'autoriser le Président à signer, conjointement avec le Directeur, le contrat pluriannuel de gestion,
- de contrôler l'application par le Directeur et le Directeur Comptable et Financier des dispositions législatives et réglementaires, ainsi que l'exécution de ses propres délibérations,
- de voter les budgets de la gestion administrative et de l'action sociale,
- d'arrêter les comptes annuels.

Il peut déléguer une partie de ses attributions à différentes commissions :

- la Commission d'Action Sociale (CAS),
- la Commission de Recours Amiable (CRA),
- la Commission des Marchés.

Le Bureau assure la préparation des Conseils d'Administration.

Membres du Conseil d'Administration

DELIBERATIONS 2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a tenu **4 séances en 2021**.

Synthèse des points examinés :

Réunion du 19 mars

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2020
- Courriers reçus des tutelles
- Actualités Présidence, Administrateurs et Direction
- Tableau de bord stratégique
- Point sur la crise sanitaire
- Bilan des marchés 2020
- Point sur l'avancée des conventions territoriales globales (CTG)
- Fonds de roulement action sociale 2020
- Circulaire de la Cnaf sur les indus AFC
- Plan rebond petite enfance
- Panorama de presse
- Evolution de la population allocataire de 2016 à 2020

Réunion du 18 juin

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mars 2021
- Courriers reçus des Tutelles
- Actualités Présidence, Administrateurs et Direction
- Tableau de bord stratégique
- Réforme de l'allocation logement et projet de vœu du Conseil d'administration
- Point sur la crise sanitaire
- Validation des comptes pour l'exercice 2020 et affectation du résultat
- Sorties d'inventaire
- Point sur les CTG
- Déclinaison locale du plan Rebond petite enfance
- Centre social de Revin
- Panorama de presse
- Prochain Conseil d'administration

Réunion du 24 septembre

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 juin 2021
- Courriers reçus des Tutelles
- Point sur la crise sanitaire
- Actualités Présidence, Administrateurs et Direction
- Tableau de bord stratégique
- Premier budget commun de gestion rectificatif 2021
- Point sur les conflits d'intérêt
- Rapport financier 2020
- Rapport d'activité 2020 de la Caf des Ardennes
- Premier budget rectificatif 2021 d'action sociale
- Demande de remise de dette d'un partenaire d'action sociale
- La charte qualité ALSH
- Panorama de presse
- Prochaine présentation du diagnostic jeunes

Réunion du 19 novembre

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2021
- Courriers reçus des Tutelles
- Actualités Présidence, Administrateurs et Direction
- Tableau de bord stratégique
- Sorties d'inventaire
- Budget Commun de Gestion (BCG) – Initial 2022
- Rapport d'activité développement durable 2020 de la Caf des Ardennes
- Présidence de la CRA et notifications des décisions
- Eléments modificatifs pour le Règlement Intérieur d'Action Sociale (Rias) 2022
- Budget d'Action sociale – Initial 2022
- Point sur les CTG
- Panorama de presse
- Calendrier des réunions 2022
- Clôture budgétaire : rappel sur le remboursement des frais Administrateurs

4
Conseils d'Administration

12
Commissions d'Action Sociale

11
Commissions de Recours Amiable

5
Commissions des Pénalités

0
Commission des Marchés

© Caf du Nord / Service Communication / 06.2022 / Crédit photos ©Adobe Stock - Caf du Nord / Caf des Ardennes